

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

Jeudi 16 avril 2019 à 19h30

À la salle du Centre Paroissial (Ste Croix), Rue du Collège 20, 1227 Carouge
(entrée en face de la PROVVIDENZA)

1. Accueil et mot de bienvenue du président et signature de la liste des présences
*20 personnes présentes et 19 ayant-droit de vote + 3 personnes arrivant à 20:03
(après le point 2)*

Scrutateur: M. HIMMELBERGER

Le tableau de bord des activités de l'ASSUAS montre un taux de succès de 82% de nos démarches. Nous sommes à jour pour la livraison de notre tableau de bord à notre nouveau ministre de tutelle, Monsieur APOTHELOZ. Nous remplissons donc notre contrat de prestations. Nous avons trois employés et deux avocats consultants.

Courant 2018, nous avons engagé un juriste qui nous quitte en janvier pour un projet au Canada. Depuis un mois, nous avons un nouveau juriste qui donne pleine satisfaction à ce jour.

2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2018
Le PV est approuvé par 16 voix (après vérification de la validité des voix des membres du comité, contestée par Mme FONTAINE). Pas d'opposition, 2 abstentions.
3. Rapport de gestion du président et présentation des comptes 2018
Le comité s'est réuni 9 fois et le président remercie les membres du comité avec lesquels il collabore avec plaisir. Le cap financier est tenu, avec un chiffre d'affaire 2018 de CHF 257'000, une équipe de juristes compétents et qui capitalise ses connaissances, la juriste principale Mme ARCE en est le pilier et est ici remerciée par le président. A l'issue de la présente AGO, les statuts vont être déposés pour obtenir le statut d'utilité publique afin que les cotisations et dons puissent être déductibles pour les donateurs. A la question d'une personne de l'assemblée, le président précise qu'il doit renouveler sa demande de subvention chaque année et il est possible que le statut d'utilité publique joue en faveur de l'association.
4. Rapport de l'organe de révision des comptes 2018
A la question d'une personne de l'assemblée, dans le budget, la recette intitulée AJ (assistance juridique) correspond à la rétrocession des deux tiers par les deux avocats consultants lorsque l'assistance juridique est accordée à un membre qui en fait la

demande.

Le président lit le rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint de la fiduciaire TECAFIN S.A. du 6 avril 2019, à la signature de Monsieur Stéphane JACQUES.

Le président saisit l'occasion pour remercier Mme Sandy DA SILVA pour la qualité de la préparation de la comptabilité.

A la question de la trésorière, Mme ZUBER, au sujet de la provision pour la TVA (2017 - 8% et 2018 - 7.7%), Me RUDERMANN complète que le taux sera inférieur à 6,1% ou 6,2 % sur demande et le président s'engage à finaliser les démarches en parallèle de la demande du statut d'utilité publique. Il faut également rappeler, qu'avant ces deux années, le chiffre d'affaire de l'ASSUAS échappait au seuil de la TVA. La démarche de Mme ZUBER est de relever que TECAFIN S.A. aurait dû attirer l'attention de l'ASSUAS sur son assujettissement à la TVA, voir soutenir l'association dans les démarches.

A la question de Mme FONTAINE, il est précisé que Mme GOLAY, qui a démissionné il y a deux ans, n'a pas eu à préparer la documentation pour la comptabilité.

5. Approbation des rapports et décharge aux membres du comité

Rapport de l'organe de révision: 19 approbations, 2 abstentions, 0 opposition.

Décharge des membres du comité (9 membres du comité ne votent pas): 9 approbations, 2 abstentions, 0 opposition.

6. Election du comité et du Président

Les membres du comité se présentent individuellement (dans l'ordre de présentation): Monsieur FEKKAK, Madame SHLYAPINA, Madame ZUBER, Madame KONDO OESTREICHER, Monsieur REICHENBACH, Monsieur RUDERMANN, Monsieur BLAESI, Monsieur PETITAT, Monsieur DEROUETTE.

Monsieur DEROUETTE présente Monsieur SUGNAUX qui a dû suspendre son activité pour motif de maladie, dont le silence malgré plusieurs relances est compris comme une indisponibilité de longue durée et Madame FRIZARIN, absente ce soir, qui assiste régulièrement aux réunions de comité et fait partie des membres fondateurs.

Mme FONTAINE a une opposition pour l'élection en bloc et revient sur un ancien différent avec le président.

18 personnes votent pour le comité en bloc, 1 opposition, 0 abstention.

Election du président Monsieur DEROUETTE: 18 approbations, 1 opposition, 2 abstentions.

7. Election de l'organe de révision 2019

Proposition de changer d'organe de révision: 18 approbations, 2 abstentions, 0 opposition

Proposition: SOFIDAD, route de Sauverny 6, CP 508, 1290 Versoix, représenté par Monsieur Fabrice GONCALVES (selon devis 21.03.2019)

Décision: 17 approbations, 2 abstentions, 1 opposition

8. Fixation des cotisations 2020

Proposition: le montant de la cotisation individuelle annuelle est maintenu à CHF 40.- et mandat est donné au comité d'étudier l'opportunité et les modalités d'une cotisation famille.

Décision: 20 approbations, 1 abstention, 0 opposition

9. Modifications de l'article 6

simplification de l'article en alignant la représentation de l'association à l'instar des engagements financiers et juridiques vis-à-vis de tiers selon le mode collectif (remplace la représentation valable de l'association individuelle du président).

amendement - supprimer le deuxième alinea de l'article 6: 17 approbations, 3 abstentions, 0 opposition

Décision: 19 approbations, 2 abstentions, 0 opposition

10. Divers

Madame ZUBER lit un texte pour remercier les collaborateurs de l'ASSUAS et le remet au président pour le leur transmettre.

Monsieur Jean CATALAN, 72 ans, porteur de 7 implants dentaires, en a perdu l'un suite à une chute, soins assurés par l'école dentaire et le devis établi n'est pas approuvé par son assureur maladie et accident HELSANA. Son intervention a pour but de demander le soutien personnel et plus globalement pour toutes les autres personnes dans une situation similaire.

Monsieur DEROUETTE fait un parallèle avec 3 procédures remportées par l'ASSUAS au sujet de la prise en charge de l'ergothérapie et qui ne représentent vraisemblablement que la pointe de l'iceberg. Le but est donc de médiatiser les succès de l'ASSUAS pour sensibiliser le public.

Monsieur BLAESI propose que l'ASSUAS interpelle le Conseiller d'Etat en charge du Département de la santé pour revoir la régulation des tarifs dentaires. Il ajoute avoir déposé avec le soutien de l'ASSUAS une motion à Berne pour la prise en charge de la reconstruction mammaire du sein non malade lors de la chirurgie d'un sein malade, en pratique de l'inscrire dans la liste des procédures de l'OPAS.

fin à 22:00

L'assemblée est suivie d'une verrée.

PV: M. KONDO OESTREICHER

Genève, le 16 avril 2019 le président:

Listing des personnes présentes à l'Assemblée générale ordinaire du 16 avril 2019

	Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Ville	Signature
	Himmelbeigr	Rolf	Av. Dumas 35	1206	Genève	
	OESTREICHER	JEAN-LUC	6 Croissant 12	1219	CHATELAIN	
	Kondo Oestreich	Nitsuko	6 Croissant	1219	Chetivier	
	Derouette	Jean-Paul	Place Duchêne 14	1213	ONEX	
5	Shaban	Mohamed	9, km Hochyund	207	GE	
	RUDERMANN	Michael	Ch. des Lacs 19	1203	GE	
	Zuber	David	19 Vibert		Cicmfe	
	Zürcher	Patrice	1, rue Beaujeu	1204	GE	
	DUCHESNE	Bernard	2, av. de l'userme	1203	GE	
10	WURSEH	Karin	Prom. des Osprels	4 1222	GE	
	PÉTITAT	Pierre-B	2 rue Patru	1205	GE	
	REICHENBACH	Kevin	Chemin des Pontals 16	1212	Gd-Lancy	
	Bläsi	Thomas	39a route de Jussy	1207	GE	
	de Pury	Sylvain	rue des Etuves 21	1201	GE	
15		pour épouse	Ester Vargas Castro			
	Reymad	Viviane	157c. ch. Lorrette	74140	Veigy-F	
	FEKKAK	Hatem	Rue Louis Curval 14	1206	GE	
	Shlyapina	Elena	6, rue Louis Curval	1206	Ge	
	Tymank	Paulette	76 chemin cordaz Collège	74160	Collège/salix	
	Aorso	Daino	8 Rue des Sources	1205	GE	
	Chandray	As-ha	42 qu. Van Lere	1117	Reygin	
	Stobijic	Fabrice	Pont de Jussy 20B	1226	TITONNE	
	Catalon	Jean	8 rue Daniel Geruit	1227	Carmouze	